

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION  
*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
37e séance  
tenue le  
vendredi 17 novembre 1989  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 37e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

puis : M. PAYTON (Nouvelle-Zélande)

SOMMAIRE

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

- a) EXAMEN D'ENSEMBLE DES ORIENTATIONS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (suite)
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.  
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
*dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/44/SR.37  
21 novembre 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (A/44/3, A/44/361, A/44/376, A/44/401, 4/44/409 et Corr.1, A/44/477, A/44/551, A/44/646, A/44/689)

- a) EXAMEN D'ENSEMBLE DES ORIENTATIONS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite) (A/44/324 et Add.1 à 5)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (E/1989/32, A/44/389)
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (suite)
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (DP/1989/46 et Add.1 à 3)
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (suite)

1. M. CHOO (Malaisie), parlant au nom du Groupe des 77, déclare que la crise économique à laquelle se heurtent les pays en développement est loin d'être résolue. Les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ont été source de déception, en grande partie parce que les résolutions de l'Assemblée générale ne sont pas intégralement appliquées, ce qui empêche toute amélioration au niveau de l'exécution. Or, ce niveau est primordial pour les activités opérationnelles.

2. Le Groupe des 77 réaffirme la validité et la pertinence des grands principes des activités opérationnelles figurant dans le Consensus de 1970 (résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale), notamment le caractère universel des activités opérationnelles, la formulation des plans et priorités de développement par les pays eux-mêmes, et la neutralité et la non-conditionnalité des activités opérationnelles.

3. Le problème primordial demeure que les ressources dont disposent les activités opérationnelles de développement ont, en fait, décliné en termes réels, ce qui a encore été aggravé par les mauvais résultats de la récente Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement. Il faudrait que les pays développés envisagent sérieusement d'augmenter leurs contributions aux différents organismes du système des Nations Unies pour le développement.

4. L'excessive centralisation et le caractère trop bureaucratique des activités ont limité l'utilisation des capacités nationales des pays en développement, et c'est pourtant cet élément qui devrait être central si l'on applique intégralement les dispositions du Consensus de 1970. La CTPD serait également une modalité très utile à cet égard.

(M. Choo, Malaisie)

5. L'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement constitue une excellente occasion de réaliser ces objectifs et d'envisager des solutions concrètes. Il faudrait aussi en profiter pour améliorer la coordination entre les différents conseils d'administration. Le Groupe des 77 est prêt à participer activement aux négociations qui auront lieu au cours de la présente Assemblée générale en vue de l'élaboration d'un texte concerté sur les activités opérationnelles.
6. M. FORTIER (Canada) remercie le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et ses collaborateurs du rapport qu'ils ont établi sur l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement (A/44/324) et se déclare satisfait dans l'ensemble de l'évolution du système. Certains faits récents, cependant, inquiètent le Canada, comme les relations difficiles entre le Programme alimentaire mondial et la FAO. Le FNUAP, par contre, s'attache à mieux cibler ses programmes. Une plus grande collaboration serait souhaitable entre le FNUAP, l'UNICEF et le PNUD. Quant à l'UNICEF, il a réalisé des progrès véritables en ce qui concerne la définition de ses objectifs et sa gestion financière.
7. Le Conseil d'administration du PNUD a, au cours d'un important débat, donné la priorité au renforcement des capacités d'autosuffisance à l'échelon national, l'objectif étant que les programmes de coopération technique encouragent les pays à accéder à l'autosuffisance, de façon à pouvoir gérer les processus d'ajustement structurel selon leurs propres aspirations. Des méthodes de coopération améliorées sont nécessaires, et l'on peut se demander si la prolifération de milliers de projets distincts ainsi que de missions et d'évaluations à mi-parcours ne constitue pas pour les gouvernements un fardeau administratif trop lourd à supporter. Il serait sans doute beaucoup plus efficace d'adopter une approche davantage axée sur les programmes.
8. La question des objectifs qui permettraient de focaliser les activités des programmes a retenu tout spécialement l'attention du Canada. Il faudrait formuler des principes de base pour ces programmes, sans pour autant empiéter sur les droits des gouvernements participants. D'autre part, il est essentiel que le système onusien s'adapte aux réalités contemporaines, notamment en s'orientant vers des fonctions plus techniques et en intervenant un peu plus en aval dans le processus de planification. Il faudrait aussi encourager la gestion des projets par le pays hôte afin d'intégrer l'aide extérieure dans le tissu national.
9. Le Canada appuie fermement depuis 20 ans déjà le principe du financement central de la coopération technique par l'intermédiaire du PNUD, ce qui permettrait d'assurer une meilleure coordination et cohérence des activités et le respect des priorités nationales grâce à la programmation par pays. La réalisation de cet objectif est liée à l'efficacité du processus d'établissement des programmes. Les différents organismes pourraient, comme il est suggéré par le Directeur général, établir conjointement et sous la direction des gouvernements, des projets généraux de déclarations communes par pays dans lesquelles seraient exposés les objectifs des programmes nationaux dont la réalisation exige des apports du système.

(M. Fortier, Canada)

10. La question de la coordination est étroitement liée à la représentation au niveau local. En effet, celle-ci sous-entend l'harmonisation des priorités et des ressources sélectionnées avec les efforts déployés à l'échelle nationale, de manière à susciter chez le pays hôte le désir d'administrer l'aide venant de l'extérieur. Or, le système actuel relatif aux dépenses d'appui est l'un des plus grands obstacles structurels à la coordination parce qu'il encourage les organismes à multiplier le nombre de projets distincts qu'ils supervisent.

11. Il serait également très utile de renforcer le réseau de coordonnateurs résidents pour pouvoir mettre à exécution l'idée de chefs d'équipe dont il a été question pour la première fois dans la résolution 32/197. Il est satisfaisant de constater que le Comité administratif de coordination a soigneusement étudié cette question. Par ailleurs, il serait souhaitable que les bureaux extérieurs constituent une véritable équipe multidisciplinaire, de manière à faciliter la fourniture, sur le terrain, de services consultatifs multisectoriels intégrés sous l'orientation du coordonnateur résident. Le partage des locaux, qui devrait être la règle, ne peut que favoriser une telle coordination.

12. La proposition du Directeur général de procéder à une étude prospective des tendances, objectifs et modalités des activités opérationnelles ne semble guère opportune à l'heure actuelle, et il vaudrait beaucoup mieux, au contraire, réaliser l'étude proposée sur les moyens dont le système pourrait lutter contre la pauvreté absolue et poursuivre les diverses initiatives portant sur les projets d'harmonisation des procédures et de représentation régionale.

13. Les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies sont l'expression tangible d'un idéal de solidarité humaine mis en pratique par la coopération internationale dans le domaine économique et social. Il faut que la communauté internationale continue à faire en sorte que celles-ci répondent de plus en plus efficacement aux besoins des pays en développement. La délégation canadienne est prête à participer activement à l'élaboration d'une résolution globale à cette fin.

14. M. DOLJINTSEREN (Mongolie), s'associant à la déclaration du Groupe des 77, constate que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ont joué et jouent toujours un grand rôle dans l'accomplissement de l'une des plus importantes missions de l'ONU, qui est de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux. La Mongolie y voit le modèle de futures relations économiques internationales fondées sur l'égalité des droits, la justice et la solidarité.

15. Le principe du consensus actuellement admis par de nombreux pays est pour la première fois devenu la norme et la pratique courantes dans la coopération technique, témoin le Consensus de 1970 exposé dans la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale où sont définis les grands principes des activités opérationnelles. Il faut que le principe du consensus et l'esprit de coopération s'étendent à toutes les autres sphères des relations économiques internationales.

(M. Doljintseren, Mongolie)

16. Etant par excellence l'organe de la coopération technique, le PNUD y occupe une place de premier plan. Les excellents résultats de la Conférence de 1989 des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, notamment en ce qui concerne le PNUD qui a recueilli un milliard de dollars, témoignent de l'attachement de nombreux pays à ces activités.

17. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité du PNUD et le niveau de ses ressources. La majorité des pays en développement traverse de graves crises économiques. Pour leur permettre de répondre aux nouveaux défis du progrès, il faudra trouver de nouveaux moyens de mobiliser des ressources financières, économiques, techniques et intellectuelles aux niveaux national et international. C'est pourquoi la Mongolie appuie sans réserve la proposition de l'Administrateur du PNUD d'augmenter les ressources du Programme de près de 16 % par an pendant le cinquième cycle de programmation. Il faut aussi que les contributions volontaires soient versées en temps voulu et prévisibles.

18. Le Programme de renforcement des capacités de gestion est une nouveauté intéressante et la Mongolie est heureuse d'en bénéficier.

19. La principale tâche du PNUD dans un avenir immédiat est l'élaboration des principes et critères fondamentaux pour la planification des ressources du cinquième cycle de programmation. La priorité doit continuer à être accordée aux pays les moins avancés, mais il faudrait aussi tenir compte des difficultés particulières auxquelles se heurtent d'autres pays, notamment ceux qui sont frappés par des catastrophes naturelles. Il serait même logique de créer une catégorie spéciale de pays en développement sujets aux catastrophes naturelles, de façon à ce que la communauté internationale se mobilise en leur faveur.

20. L'augmentation des CIP revêt, elle aussi, une très grande importance et cet objectif serait facilement réalisable grâce à une réduction des dépenses d'administration et au renforcement de l'efficacité du fonctionnement du PNUD.

21. La Mongolie coopère activement avec le FNUAP et l'UNICEF et les projets réalisés en Mongolie avec l'aide de ces organismes se sont avérés très fructueux.

22. M. KAGAMI (Japon) dit que sans engager de polémiques sur les principes en jeu, la délégation japonaise tient à indiquer dès le départ ses vues concernant l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement, de façon que les membres de la Deuxième Commission puissent réfléchir ensemble sur la direction à imprimer à ces activités. L'intervenant se propose d'aborder trois questions principales, à savoir les objectifs des activités opérationnelles, leur programmation et les structures au niveau des pays.

23. En ce qui concerne les objectifs, les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement visent à promouvoir l'autosuffisance des pays en développement en leur donnant les moyens de créer une infrastructure nationale. A ce sujet, il convient d'assurer l'internalisation de toutes les activités de développement si l'on veut qu'elles aient une incidence durable sur les moyens

(M. Kagami, Japon)

nationaux des pays en développement. Le corollaire direct de cette notion d'internalisation est l'exécution des projets par les gouvernements, qui devra devenir la norme pour toutes les activités opérationnelles des Nations Unies. Mais il ne suffit pas qu'un consensus se dégage sur ce principe, encore faut-il surmonter toute une série d'obstacles qui découragent les gouvernements à adopter cette modalité. Les examens intégrés au niveau des pays ont permis d'en identifier un grand nombre.

24. En ce qui concerne la continuité nécessaire à la création de moyens nationaux, il faut comprendre que les pays en développement ne pourront tirer des enseignements de ces activités opérationnelles et les incorporer dans les activités nationales que si celles-ci sont perçues comme un processus permanent. A ce propos, la délégation japonaise tend à préférer une approche par programme à l'approche traditionnelle par projet, car une activité de développement ne constitue pas la simple somme de projets individuels. Chaque projet devrait être considéré comme faisant partie intégrante d'un ensemble de mesures exécutées en association par les dispensateurs et les bénéficiaires de l'assistance technique. Il convient donc de prendre des mesures concrètes pour faciliter la transition de l'approche par projet à l'approche par programme. On pourrait notamment examiner des questions techniques comme les systèmes budgétaires existants des organismes des Nations Unies. De l'avis de la délégation japonaise, la division classique entre dépenses d'administration et dépenses de programme ne permet plus de faire face efficacement aux besoins des activités d'assistance technique. Le système existant tend à décourager l'approche par programme. On pourrait aussi, pour faciliter la transition dont il vient d'être question, mettre en place des arrangements touchant les dépenses d'appui institutionnel, qui permettraient d'encourager les institutions spécialisées à renforcer leur action de conseil et d'appui technique en les rendant moins dépendantes des dépenses d'appui aux projets.

25. En ce qui concerne la programmation, il s'agit de se demander quels en sont les bénéficiaires et les dispensateurs. Dans le cadre des activités opérationnelles du système des Nations Unies, la programmation devrait être organisée pour les pays bénéficiaires et non pas pour les organismes du système. Or, dans la pratique, les programmes des organismes des Nations Unies, et notamment les programmes de pays du PNUD, ne sont que des plans visant à dépenser les ressources allouées aux projets, même si ces plans de dépenses sont nécessaires du point de vue de la planification financière et de l'obligation pour les organismes de rendre des comptes à leurs organes directeurs. Ce qu'il faudrait, c'est mettre en place un véritable programme de pays qui aille au-delà du plan de dépenses et soit intégré au plan de développement national du pays bénéficiaire et formulé par celui-ci. Dans cet ordre d'idées, la délégation japonaise accueille favorablement la proposition du Directeur général tendant à établir une déclaration commune par pays sur les principaux objectifs dont la réalisation exige des apports du système des Nations Unies. Toutefois, pour éviter d'être oubliée comme tant d'autres documents des Nations Unies, cette déclaration par pays devrait être formulée par le gouvernement bénéficiaire lui-même dans le cadre de son plan et de ses programmes nationaux afin de constituer un instrument efficace de coordination des activités opérationnelles des Nations Unies.

(M. Kagami, Japon)

26. Pour ce faire, il faut également harmoniser et simplifier les procédures. Les cycles de programmation différents, les procédures d'exécution des projets complexes et variables et les règlements financiers compliquent la tâche des gouvernements bénéficiaires en ce qui concerne la coordination et l'internalisation des activités opérationnelles. A cet égard, l'intervenant se félicite de la proposition du Directeur général tendant à ce que les organismes du système harmonisent leurs cycles de programmation entre eux et harmonisent leurs cycles de programmation avec les cycles de planification de chaque pays. La délégation japonaise appuie également sa proposition tendant à simplifier les procédures d'approbation, d'exécution, d'évaluation et d'achat en ce qui concerne les projets et, là où c'est possible, à les harmoniser avec les procédures du pays bénéficiaire.

27. En ce qui concerne les structures au niveau de pays et la décentralisation, la représentation du système au niveau des pays étant la mieux placée pour connaître leurs besoins de développement, il faut l'organiser de façon à lui permettre de répondre concrètement à ces besoins aux différents stades du processus d'élaboration des moyens nationaux de développement. A cet égard, l'intervenant estime que l'approche évolutive suggérée par le Directeur général apporte une contribution intéressante à la façon dont il convient de structurer les bureaux de pays. Il faudrait en particulier modifier l'attitude de ceux qui travaillent au niveau des pays et faire progresser la décentralisation. Cela permettrait aux équipes interdisciplinaires de pays de s'acquitter de leurs fonctions sans avoir à en référer en permanence à leurs sièges respectifs. Mais la décentralisation soulève une autre question importante, à savoir la responsabilité et la supervision.

28. On se trouve pris dans un dilemme : comment réaliser un équilibre raisonnable entre la décentralisation et les impératifs à satisfaire en matière de justification de l'emploi des fonds et de supervision. A cet égard, la délégation japonaise appuie vigoureusement la recommandation du Directeur général tendant à ce que les organes directeurs compétents présentent des rapports d'activité sur la décentralisation. Tous les organismes du système devraient participer à cette opération en élaborant un programme complet de mesures destinées à réaliser la décentralisation.

29. M. Kagami espère que les débats consacrés à ces questions au cours de la session en cours de l'Assemblée générale et dans le cadre de la Deuxième Commission pourront déboucher éventuellement sur une résolution adoptée par consensus sur les activités opérationnelles de développement. Cependant, cette résolution ne devrait pas se contenter de réaffirmer des principes généraux, mais aborder concrètement les problèmes en jeu. Ces problèmes sont de trois ordres. Il y a d'abord ceux qui nécessitent des mesures immédiates, ensuite ceux qui devraient faire l'objet de recommandations pratiques en vue d'activités de longue durée et, enfin, les aspects qui doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi. L'intervenant souhaiterait que le projet de résolution en question incorpore, dans la première catégorie, les éléments ci-après : tous les organismes des Nations Unies qui s'occupent d'activités opérationnelles devraient harmoniser leurs cycles de programmation et les synchroniser avec ceux des pays bénéficiaires; il faudrait normaliser les procédures concernant l'application et le suivi des projets, les activités d'établissement de rapports et les achats, de façon à les harmoniser avec les

(M. Kagami, Japon)

procédures appliquées par les pays bénéficiaires; les organismes de financement du système des Nations Unies devraient simplifier les procédures d'approbation et de mise en oeuvre des projets exécutés par les gouvernements; les organismes du système devraient examiner leurs systèmes budgétaires et faire des recommandations à leurs organes directeurs sur les modifications à introduire. En ce qui concerne les recommandations pratiques, il faudrait que les futurs arrangements relatifs aux dépenses d'appui des organisations soient formulés de manière à répondre à l'évolution des besoins des pays en développement et améliorer la coordination des activités opérationnelles; le Conseil d'administration du PNUD devrait, lors de la préparation du cinquième cycle de programmation, entreprendre un examen critique du système actuel de programmation par pays pour en déterminer la pertinence par rapport aux tendances qui se dégagent en matière d'activités de coopération technique; il conviendrait de poursuivre vigoureusement les activités de décentralisation tout en assurant un niveau suffisant de responsabilité. En ce qui concerne, enfin, les éléments qui doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi, le projet de résolution devrait permettre de préciser la notion de déclaration commune par pays, évoquer la question des équipes interdisciplinaires de pays, dont l'introduction devrait toutefois être précédée par un examen approfondi de cette notion avec les organismes compétents du système et les bénéficiaires; une approche de l'assistance technique plus orientée vers les programmes devrait être élaborée par les organismes compétents, et il faudrait examiner la question de la création d'un comité intergouvernemental des activités opérationnelles de développement.

30. Sans avoir voulu dresser un catalogue exhaustif des éléments à inclure dans le projet de résolution sur les activités opérationnelles, l'intervenant estime que si un accord pouvait intervenir sur ce qu'il a proposé et s'il était suivi d'effet, l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement s'en trouverait considérablement renforcée.

31. M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que son pays attache une grande importance à l'examen des questions liées aux activités opérationnelles de développement, lesquelles doivent contribuer au progrès économique et social des pays en développement, les faire participer à la division internationale du travail sur la base de la souveraineté, de l'égalité de droits et de l'avantage mutuel, et leur permettre d'édifier une économie nationale indépendante. L'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement est l'occasion de rappeler la nécessité d'adopter une approche d'ensemble des facteurs tels que l'interdépendance de l'économie mondiale, du développement et de l'intégration économiques; de la défense de l'environnement, de la démographie; de dégager un large consensus dans le cadre de l'ONU en ce qui concerne l'équilibre des intérêts de tous les membres de la communauté internationale, et de donner aux relations économiques internationales un caractère stable et prévisible.

32. L'intervenant préconise d'organiser les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement de façon équilibrée, démocratique et sans référence à aucune idéologie et, en même temps, d'appliquer strictement les



(M. Zvezdin, URSS)

dispositions des résolutions 42/196 de l'Assemblée générale et 1988/77 du Conseil économique et social, qui ont réaffirmé le rôle central de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social dans la direction et la coordination politiques des activités opérationnelles de l'ensemble du système et le rôle essentiel que doivent jouer les pays en développement eux-mêmes pour définir leurs plans et priorités nationaux de développement et coordonner les activités opérationnelles du système au niveau national.

33. Considérant que les activités opérationnelles doivent être envisagées du point de vue de la primauté à reconnaître aux intérêts de l'humanité tout entière et de l'interdépendance des pays du monde, l'intervenant signale que la stratégie adoptée par l'URSS en ce qui concerne les relations économiques extérieures a déjà permis de dynamiser la coopération économique avec les pays étrangers, notamment sur le plan multilatéral. L'Union soviétique est prête à développer sa participation aux activités opérationnelles du système des Nations Unies. A propos de l'écart considérable entre le niveau de la coopération technique multilatérale de l'URSS et celui de sa coopération bilatérale, l'intervenant indique que, dans le cadre des réformes économiques fondamentales en cours dans son pays, on prépare des propositions sur la façon dont le nouveau mécanisme économique pourrait permettre de résoudre le problème de la relance de la coopération avec les organisations internationales telles que le PNUD et l'UNICEF.

34. La question essentielle qui se pose à propos des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement est le rôle futur du PNUD en tant que principale organisation d'assistance technique multilatérale aux pays en développement, point que les représentants de l'Union soviétique ont déjà eu souvent l'occasion d'aborder en détail. La délégation soviétique se félicite de ce que le PNUD cherche de nouvelles modalités efficaces pour organiser son action dans le cadre des préparatifs de la stratégie internationale du développement pour les années 90, de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se tenir en 1990. Il importe de continuer à rechercher un équilibre optimal entre les activités multisectorielles du PNUD et l'action sectorielle des institutions spécialisées, en respectant scrupuleusement les principes établis dans le cadre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et en particulier le consensus de 1970 concernant l'activité du Programme. A ce propos, la décision prise lors de la trente-sixième session du Conseil d'administration du PNUD sur le rôle du PNUD au cours des années 90 ne constitue qu'une première étape dans l'élaboration d'un mécanisme plus efficace concernant les activités du Programme. La délégation soviétique appuie également la poursuite de la décentralisation des activités du PNUD et le renforcement du rôle du système des coordonnateurs résidents, qui contribuent à adapter le mécanisme de prise de décisions aux besoins des pays bénéficiaires.

35. Depuis la création du PNUD, l'Union soviétique a versé des dizaines de millions de roubles, y compris en monnaies convertibles, à l'appui de ses activités de coopération économique et technique. Elle estime que le PNUD est un facteur

(M. Zvezdin, URSS)

important de la coopération économique et sociale internationale et un vecteur essentiel de l'aide aux pays en développement et appuie les efforts faits par les pays du tiers monde pour surmonter leur retard et contribue dans la mesure de ses moyens au renforcement de leurs capacités de production et d'exportation. Entre 1981 et 1988, le volume de l'aide qu'elle leur a apportée aurait dépassé 130 milliards de dollars. Au cours des dernières années, l'aide publique accordée par l'URSS à des conditions de faveur aux fins du développement a été deux fois supérieure au coefficient du produit national brut recommandé par l'ONU. En ce qui concerne les pays les moins avancés, l'URSS a fourni l'équivalent de 0,21 % de son produit national brut. Actuellement, elle attache beaucoup plus d'importance à la participation aux programmes multilatéraux, sans préjudice, naturellement, de sa coopération bilatérale.

36. L'utilisation des contributions volontaires soviétiques au PNUD laissant à désirer, il faut rechercher collectivement des moyens de renforcer l'efficacité de l'utilisation des ressources financières, ce à quoi le Gouvernement soviétique s'emploie concrètement, notamment grâce à la conclusion, avec le Secrétariat de l'ONU, d'un accord relatif à l'utilisation pour la période 1989-1991 des roubles accumulés au titre du programme ordinaire de coopération technique.

37. A propos de la coopération technique, la délégation soviétique se félicite de l'activité du Département de la coopération technique pour le développement et du volume et de la qualité de la coopération technique qu'il accorde aux pays en développement. Elle se félicite également des perspectives de relance de la coopération des organisations soviétiques avec ce département et fait remarquer que la cause et le but du développement seraient mieux servis si celui-ci utilisait davantage la vaste expérience multilatérale acquise par l'Union soviétique en matière de coopération avec les pays étrangers. Il conviendrait également qu'il tienne davantage compte des recommandations des services nationaux en matière de recrutement du personnel, car ce recrutement ne fait pas l'objet de l'examen approfondi qu'il nécessiterait, ce qui diminue les possibilités d'utiliser les services de spécialistes originaires des pays socialistes et en développement.

38. En ce qui concerne l'activité de l'UNICEF, dont l'autorité sur la scène internationale croît en raison directe de l'élargissement de son rôle en ce qui concerne la solution des questions intéressant les mères et les enfants, la mobilisation des ressources et la sensibilisation des gouvernements aux conditions à réunir pour assurer la survie, le développement et la protection des enfants, l'Union soviétique remercie le Directeur général de l'UNICEF de la contribution personnelle qu'il apporte aux activités de l'Organisation, à laquelle elle a décidé d'augmenter de 12 fois sa contribution. La délégation soviétique partage la préoccupation suscitée par l'aggravation de la situation des enfants dans de nombreux pays en développement et estime qu'on ne pourra résoudre ces problèmes qu'en adoptant une approche d'ensemble et en tenant compte de tous les facteurs tels que la lutte contre la pauvreté, la défense de l'environnement et la lutte contre le mépris affiché pour les droits des enfants à la survie, au développement et à la protection.

(M. Zvezdin, URSS)

39. Le système des Nations Unies devra surmonter trois problèmes s'il veut assurer le succès de ses activités opérationnelles : le premier problème est celui de la crise de la dette extérieure, qui a pris des proportions mondiales, freine le développement économique et social des pays du tiers monde et constitue l'un des points névralgiques des relations économiques internationales. L'Union soviétique est prête à contribuer à l'élaboration d'accords au niveau international qui délimiteraient le cadre des pourparlers concrets à engager entre débiteurs et créanciers, et à instaurer un moratoire qui pourrait aller jusqu'à 100 ans en ce qui concerne le remboursement de la dette des pays les moins avancés, voire, dans la grande majorité des cas, à l'annuler purement et simplement. En ce qui concerne les autres pays en développement, elle a proposé à la communauté internationale de s'entendre pour limiter les paiements au titre de la dette publique en fonction des indices du développement économique de ces pays et d'accorder un long moratoire pour une grande partie des paiements. Un deuxième sujet de préoccupation commune, la protection de l'environnement, est devenu ces dernières années un problème prioritaire pour l'ensemble de l'humanité. La plupart des pays en développement n'étant pas en mesure de mobiliser les ressources intérieures nécessaires pour préserver l'environnement, il conviendrait d'étudier la possibilité pratique de faire participer les organismes de l'ONU à cette vaste entreprise. Le centre d'alerte écologique avancée dont la création a été proposée par l'Union soviétique pourrait contribuer à résoudre les problèmes concrets des pays en développement dans ce domaine. Le troisième problème est celui de la réalisation du "désarmement pour le développement", qui permettrait de dégager des moyens supplémentaires importants au titre de la participation au programme d'aide multilatérale, y compris dans les pays en développement eux-mêmes, qui, d'après le PNUD, dépensent chaque année 200 milliards de dollars pour leur armement. La délégation soviétique est convaincue que le désarmement et la conversion de la production militaire pourraient non seulement renforcer l'atmosphère de confiance et de coopération constructive entre les Etats, mais aussi libérer des ressources supplémentaires importantes pour résoudre les problèmes économiques et sociaux des pays en développement. Enfin, la délégation soviétique souligne que les pays du tiers monde ne pourront surmonter leur retard économique que si l'on assainit les relations économiques internationales en les rendant plus justes et démocratiques.

40. M. PAYTON (Nouvelle-Zélande) prend la présidence.

41. M. KUECK (République démocratique allemande) dit que les nouveaux défis à relever au cours des années 90 s'agissant des activités opérationnelles imposent de définir dans un esprit constructif leur rôle futur et l'orientation à suivre en vue de les promouvoir. C'est donc à juste titre que l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement porte essentiellement sur ces questions. S'agissant de la détermination des objectifs des activités opérationnelles, il est tout à fait correct d'axer l'attention sur les besoins des pays bénéficiaires. Si justifiés que soient les objectifs des divers programmes et fonds, leur activité ne doit pas être une fin en soi mais plutôt une contribution aux efforts de développement des pays bénéficiaires. Le renforcement de l'autosuffisance des pays bénéficiaires est donc un impératif fondamental et ces pays devraient pouvoir exercer leur droit souverain de déterminer leurs propres

(M. Kueck, Rép. dém. allemande)

objectifs de développement. De plus, la planification de l'assistance du système des Nations Unies devrait être intégrée au processus de planification nationale. Le système des Nations Unies devrait servir de cadre de référence pour toutes sortes d'aides techniques à un pays uniquement dans des cas exceptionnels. La République démocratique allemande se félicite donc de l'objectif fixé au paragraphe 83 a) du document A/44/324, à savoir que, d'ici à l'an 2000, tous les pays bénéficiaires devraient être en mesure d'élaborer et d'administrer efficacement leurs programmes nationaux de développement, de coordonner toutes les aides extérieures et de les intégrer dans leurs programmes nationaux.

42. Il est tout à fait justifié que la coopération pour le développement permette de créer des capacités nationales et de renforcer ainsi les fondements de l'autosuffisance, aussi bien sur le plan matériel que sur celui des compétences. A ce titre, il faudrait poursuivre la réalisation des objectifs déjà fixés et les compléter par d'autres, concernant notamment le transfert des techniques et l'environnement. La valorisation des ressources humaines dans tous les pays et à tous les niveaux d'activité économique prenant une importance croissante, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités nationales en matière de planification et de gestion, il faudrait s'attacher à former du personnel national en le faisant participer à la préparation et à l'exécution des programmes et des projets. Les activités de coopération technique que la République démocratique allemande mène dans le cadre du système des Nations Unies concernent essentiellement cet élément. La tendance croissante à l'exécution des projets à l'échelon national, en particulier par les gouvernements proprement dits, témoigne de l'accroissement des capacités des pays bénéficiaires. Elle offre de larges perspectives de développement de l'autosuffisance nationale dans un grand nombre de domaines.

43. Le renforcement de l'efficacité des organismes participants et des institutions spécialisées des Nations Unies et l'harmonisation accrue de leurs efforts, en particulier au niveau des pays, constituent un autre objectif important à atteindre pendant les années 90. On pourrait instaurer des relations plus étroites entre les diverses organisations, tout en préservant leur indépendance, de manière qu'elles s'acquittent mieux de leur mandat en matière de coopération technique. A ce propos, les mesures de simplification et d'harmonisation des procédures seront les bienvenues, dans la mesure où elles contribuent à assouplir la coopération pour le développement. Toutefois, le fait que la coopération du système des Nations Unies soit de plus en plus orientée à l'échelon des pays ne devrait pas inciter à créer des mécanismes des Nations Unies dans les pays bénéficiaires, l'objectif à long terme étant que les gouvernements s'occupent eux-mêmes de la coordination et de l'exécution des projets et que les organismes des Nations Unies soient des conseillers plutôt que des organisateurs. Toutes les décisions relatives aux mesures à prendre à l'échelon des pays devraient être fondées sur un critère d'efficacité. Les activités opérationnelles devraient être ouvertes à tous les pays bénéficiaires. Elles devraient viser la promotion d'un développement qualitatif dans les pays bénéficiaires plutôt que la réalisation d'objectifs quantitatifs individuels.

(M. Kueck, Rép. dém. allemande)

44. Pour ce qui est de la question du financement central, l'élément fondamental à prendre en compte devrait être l'effet de l'assistance sur les pays en développement et non pas la modalité ou le mécanisme utilisé pour dispenser l'aide. Du reste, nul ne conteste que le PNUD continuera à jouer un rôle de chef de file.

45. Le présent examen d'ensemble marque une étape spécifique dans l'évaluation des activités opérationnelles des Nations Unies et permettra de définir les tâches à accomplir dans le proche avenir. Parallèlement, la délégation de la République démocratique d'Allemagne souscrit à la proposition tendant à procéder à une étude prospective des tendances, objectifs et modalités des activités opérationnelles. L'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social sont les enceintes toutes désignées pour déterminer les orientations et appliquer des principes directeurs unifiés. La délégation de la République démocratique allemande espère que les principes fondamentaux des activités opérationnelles, tels qu'ils sont énoncés dans le consensus de 1970 et réaffirmés dans la résolution 3405 (XXX) de l'Assemblée générale sur les dimensions nouvelles de la coopération technique, continueront d'être intégralement appliqués à l'avenir.

46. Mme PERKOVIC (Yougoslavie), s'associant à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77, fait valoir que les activités opérationnelles de développement contribuent très utilement aux efforts propres des pays en développement. L'importance de l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies va bien au-delà de sa valeur quantitative, car elle tient aussi à son caractère multilatéral, apolitique et impartial et au fait qu'elle est accordée à titre gratuit. Les mesures demandées par l'Assemblée générale pour améliorer l'efficacité de l'assistance technique n'ont malheureusement pas été intégralement appliquées, et c'est ce qui explique que les activités opérationnelles ne répondent pas pleinement aux besoins des pays en développement. Il s'agit donc moins de recenser les carences que d'appliquer pleinement les résolutions de l'Assemblée. Les activités opérationnelles doivent être réalisées à la demande des gouvernements et conformément à leurs politiques et priorités de développement. Il incombe donc à ces derniers de concevoir et de gérer eux-mêmes les programmes d'assistance extérieure.

47. Un accroissement substantiel, en termes réels, des apports de ressources concessionnelles est nécessaire et ces apports doivent être à la fois réguliers et prévisibles. L'exécution de projets par des agents nationaux apparaît bien comme le moyen de renforcer les capacités nationales et doit rester l'un des principaux objectifs des activités opérationnelles. Le rapport A/44/324/Add.2 montre bien les problèmes qui continuent de se poser à cet égard. L'un d'eux est l'excessive complexité des procédures de l'ONU qui dissuade les gouvernements d'exécuter eux-mêmes les projets. Pour faciliter le passage à l'exécution par les agents nationaux, des moyens novateurs, souples et décentralisés doivent être mis en oeuvre.

(Mme Perkovic, Yougoslavie)

48. Tous les pays en développement manifestent un intérêt grandissant pour la notion de coopération technique entre pays en développement, mais peut-être le système des Nations Unies ne fait-il pas assez pour que cette modalité soit plus largement utilisée. Certaines difficultés continuent à y faire obstacle. Les pays en développement connaissent mal le potentiel de coopération technique des autres pays en développement. Il faut donc que les institutions nationales comme le personnel des Nations Unies dans le pays aient accès à une information exacte sur la qualité réelle de la coopération technique que peuvent offrir d'autres pays en développement. Les achats effectués dans des pays en développement continuent à augmenter, mais à un rythme trop lent. Les organismes des Nations Unies doivent donc se concerter pour faciliter les achats effectués dans des pays en développement. Une plus grande décentralisation des décisions serait, dans ce domaine, très utile.

49. Le programme de pays doit rester le principal cadre de référence de toutes les activités du PNUD dans le pays. Mais le seul "programme de pays" vraiment concevable, dans un pays en développement, n'est autre que le plan de développement défini par le gouvernement. C'est donc à celui-ci qu'il appartient de coordonner et de gérer tous les éléments de l'assistance extérieure, de les adapter et de les intégrer aux efforts de développement du pays. Il est essentiel d'adopter des procédures communes, d'avoir une stratégie de développement unique, d'harmoniser les cycles de programmation et surtout de déléguer des pouvoirs aux bureaux extérieurs. Il faut donc renforcer le rôle du coordonnateur résident, car la cohérence du financement revêt une importance particulière. La présence du système des Nations Unies à l'échelon des pays doit être réorganisée en fonction des caractéristiques de chaque pays et des besoins qu'il exprime. Pour cela, la démarche la meilleure serait peut-être celle de la programmation multidisciplinaire. Diverses mesures pourraient être prises pour que le coordonnateur résident puisse vraiment faire office de chef d'équipe; par là, on renforcerait l'action de l'ONU à l'échelon des pays.

50. M. Ghezal (Tunisie) reprend la présidence.

51. M. TAHSIN (Afghanistan) fait l'éloge des activités opérationnelles du système des Nations Unies et exprime l'espoir que, dans les années à venir, les ressources financières qui leur sont consacrées seront au moins aussi importantes qu'actuellement. Les activités opérationnelles doivent être conformes aux stratégies, politiques et priorités formulées dans la Stratégie internationale du développement et contribuer à son application; mais le plan de développement du pays doit également leur servir de cadre de référence. L'Afghanistan considère comme très précieuse l'assistance économique et technique fournie par les différents organismes et programmes des Nations Unies, qu'il remercie vivement. Le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, la FAO, le FNUAP et l'ONUDI participent actuellement à son redressement socio-économique. Les activités du PNUD s'inscrivent bien dans le plan de développement socio-économique et les autorités afghanes espèrent qu'elles poursuivront leur essor. Etant donné les immenses besoins de l'enfance, les programmes de l'UNICEF sont d'une grande utilité et devraient être élargis. La Finlande et l'URSS ont apporté une aide alimentaire qui leur vaut la profonde

(M. Tahsin, Afghanistan)

gratutide de l'Afghanistan; il en va de même de la FAO pour ses activités dans le domaine de la lutte phytosanitaire, de l'agriculture, de la foresterie et de l'irrigation. Etant donné le succès des activités de ces organismes des Nations Unies, il n'y a pas de raison que la Banque mondiale, le Fonds monétaire et la Banque asiatique de développement ne réexaminent pas leur position, et ne reprennent pas leurs activités de développement en Afghanistan. Ces organisations pourraient, dans un premier temps, envoyer des missions d'enquête en Afghanistan pour évaluer la situation, en vue de sélectionner des projets qui leur paraîtraient réalisables.

52. En dépit de sa situation difficile, l'Afghanistan cherche à remettre son économie sur pied, à accroître sa production industrielle, agricole et artisanale, et à redresser ses échanges. Le Gouvernement apporte une aide financière et des incitations matérielles à la production du secteur privé. L'Etat cherche également à attirer des capitaux étrangers, et une certaine relance économique a pu être réalisée. La tâche la plus pressante, dans l'immédiat, est de reconstruire les usines, rouvrir les mines, les centrales électriques et les routes et rétablir les services d'utilité publique. Chaque année, l'Etat crée 40 000 emplois.

53. La situation reste cependant difficile en raison de la politique d'agression armée perpétrée contre l'Afghanistan. La guerre, imposée de l'extérieur, a eu des effets dévastateurs : des centaines de milliers d'Afghans ont trouvé la mort et des millions ont perdu leur domicile. Des villages ont été détruits, les systèmes d'irrigation traditionnels et les institutions publiques et culturelles ont subi d'énormes dommages. Pour panser ces plaies et pour reconstruire l'économie en ruines, l'aide économique et humanitaire de la communauté internationale, et notamment celle du PNUD, seront très précieuses.

54. M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) dit que les activités opérationnelles des Nations Unies peuvent fournir aux pays en développement les moyens qui leur manquent pour parvenir au progrès social et économique indispensable eu égard à l'évolution rapide de la situation économique et sociale mondiale. De nombreux projets de développement socio-économique patronnés par le Roi de Thaïlande ont contribué à relever sensiblement le niveau de vie de la population et l'intervenant remercie les organismes des Nations Unies de leur concours. La coopération internationale est essentielle pour l'amélioration de la situation des populations et l'action d'organisations comme le PNUD peut être décisive. Le PNUD continuera sans conteste à jouer un rôle important à l'avenir. Son aptitude à prévoir les besoins de ses Etats membres revêtira une importance vitale et ses politiques devront évoluer en conséquence. L'intervenant s'associe au consensus sur le rôle du PNUD au cours des années 90, atteint lors de la trente-sixième session du Conseil d'administration et concrétisé notamment dans la décision 89/20, dans laquelle le Conseil a notamment reconnu qu'il convient d'apporter des améliorations à ses méthodes de travail pour parvenir à plus d'efficacité.

(M. Pibulsonggram, Thaïlande)

55. L'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/44/324 et Add.1, 2 et 3) a pris en compte l'évolution des besoins des pays membres. La délégation thaïlandaise souscrit aux recommandations qui y sont proposées et espère qu'elles contribueront à un développement socio-économique soutenu et durable, en vue d'améliorer la condition des peuples dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement. A l'avenir, la coopération technique devrait être souple sur le plan du contenu et des modalités, pour pouvoir être adaptée autant que possible aux besoins spécifiques des pays. Le programme multinational devrait être amélioré. Les principes fondamentaux régissant le PNUD - universalité, neutralité, souplesse, multilatéralisme et octroi d'une aide sous forme de dons doivent être maintenus. Par ailleurs, l'exécution par les gouvernements devrait constituer l'objectif à viser pour tous les projets du PNUD, comme le Conseil d'administration l'a souligné au paragraphe 7 de la partie A de la section I de sa décision 89/20. Il conviendrait d'étudier plus avant d'autres modalités transitoires en matière de conception des projets pour renforcer les capacités nationales. La proposition selon laquelle les projets de longue durée exécutés par des organismes des Nations Unies devraient viser à transférer les responsabilités d'exécution et d'administration des projets aux gouvernements est digne d'intérêt. Le consensus de 1970 demeure valide. Le rôle de chef de file du PNUD aidera à mettre fin aux doubles emplois et aux divergences entre organismes des Nations Unies, ce qui permettrait mieux d'aider les pouvoirs publics à atteindre leurs objectifs de développement.

56. L'interdépendance du monde actuel impose la coopération multilatérale et exige que les Etats fassent preuve d'une ferme volonté politique. Ce n'est qu'en collaborant dans le cadre d'organisations internationales comme le PNUD qu'ils pourront promouvoir un développement socio-économique réel qui à son tour permettra de revitaliser les pays en développement et le monde dans son ensemble. Le succès dépendra de la mesure dans laquelle les Etats pourront concrétiser effectivement de nobles idéaux, en particulier dans un contexte multilatéral.

57. M. FERNANDO (Sri Lanka) craint que les années 80 ne tombent dans les oubliettes de l'histoire, condamnées par leurs contradictions. Elles ont vu en effet la paix et la prospérité progresser d'un côté, et de l'autre le marasme économique et la misère se propager encore. En 1988, les dépenses consacrées par le système des Nations Unies aux activités opérationnelles ont atteint 7,8 milliards de dollars; elles ont augmenté de 13 % en une année, et l'essentiel de cette aide est allée aux pays en développement et aux pays les moins avancés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Le premier objectif des activités opérationnelles est de permettre aux pays en développement d'accéder à l'autonomie en créant des capacités nationales. Dans ce processus la coopération technique entre pays en développement pourrait jouer un rôle décisif. Pour sa part, Sri Lanka a retiré de très grands avantages des programmes d'assistance entrepris par le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies. L'orateur leur exprime la gratitude de son pays.



(M. Fernando, Sri Lanka)

58. L'amélioration de la conjoncture politique devrait aller de pair avec un développement économique stable, qui fait cruellement défaut. Il est donc crucial de renforcer l'efficacité des activités opérationnelles, qui, souvent, sont menées, tant bien que mal, alors que la plupart des pays en développement peinent sous le poids de la dette, pâtissent de la hausse des taux d'intérêt, et constatent l'extension de la pauvreté. Plusieurs mesures pourraient être prises à cet effet : la décentralisation, le renforcement du rôle du coordonnateur résident, la rationalisation de la structure des bureaux extérieurs, la diversification des achats, et la simplification et l'harmonisation des règles de formulation, d'exécution et de suivi des programmes et des projets en fonction des priorités des pays en développement. C'est le gouvernement du pays lui-même qui doit être au centre de l'effort de création de capacités, et doit en être le principal agent.

59. Le facteur humain - l'individu lui-même, dont on cherche à augmenter le bien-être - doit conserver une place centrale dans le processus de développement. Négliger le facteur humain, le considérer comme allant de soi, ce serait en effet vouer les activités entreprises à une moindre efficacité. En particulier, il est essentiel, avant d'engager des activités opérationnelles, de se demander si une main-d'oeuvre qualifiée est bien disponible localement. C'est ainsi qu'on réduira les dépenses, mais aussi qu'on pourra aider les pays en développement à enrayer l'exode des compétences.

60. M. AGUILAR HECHT (Guatemala), parlant également au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras et du Nicaragua, rappelle que les activités opérationnelles de développement sont l'une des missions les plus importantes du système des Nations Unies, puisqu'elles visent la réalisation de l'un des buts et principes fondamentaux énoncés dans la Charte, à savoir réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire. Les pays d'Amérique centrale réaffirment leur appui au consensus contenu dans la résolution 2682 (XXV) de 1970, où sont énoncés les principes fondamentaux régissant les activités opérationnelles pour le développement : celles-ci doivent continuer à être effectuées à la demande des gouvernements et conformément à leurs priorités et à leur plan de développement national ou régional, car c'est à eux qu'il appartient de trouver les formules de développement les mieux adaptées à leur peuple, à leurs réalités et à leur culture. Les activités opérationnelles doivent donc être exécutées de manière rationnelle et efficace.

61. La décennie des années 80, qu'on a appelée la décennie perdue, a vu la pauvreté prendre une ampleur démesurée; le problème de l'endettement extérieur a contraint les pays en développement à affecter au service de la dette d'importantes ressources économiques qu'ils avaient destinées au développement. A ce propos, l'étude sur la pauvreté que le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale doit présenter en 1991 devrait contenir une description des incidences négatives de la conjoncture économique mondiale et de la chute spectaculaire du cours des produits de base.

(M. Aguilar Hecht, Guatemala)

62. Selon les prévisions, cette situation tragique, bien loin de s'améliorer, pourrait s'aggraver. Alors que le climat politique international semble meilleur et que l'harmonie entre les grandes puissances permet d'espérer un renouveau de la paix, il importe de relever le défi de la décennie des années 90. La communauté internationale doit faire preuve de la volonté politique nécessaire pour coordonner ses efforts et trouver des solutions efficaces propres à combler le fossé qui sépare les nations riches des pays pauvres et à permettre l'exercice véritable du droit de l'homme inaliénable qu'est le droit au développement et au bien-être économique et social.

63. Les pays d'Amérique centrale, où les niveaux de vie ont reculé considérablement, espèrent que le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale sera mis en oeuvre d'urgence, compte tenu de la crise politique, économique et sociale qui a secoué la région. Ils ont fait d'immenses efforts pour parvenir à des accords historiques qui renforcent les aspirations à la paix, au développement et à la démocratie et la communauté internationale a pleinement appuyé ce processus. Ils seront d'autant plus capables d'entreprendre des projets visant à répondre de manière plus dynamique aux besoins de la région que le système des Nations Unies fera preuve d'une collaboration coordonnée et étroite. Il est donc nécessaire de renforcer le transfert de technologie, de mettre en valeur les ressources humaines et d'accroître la capacité nationale et régionale d'élaboration et d'administration des activités de développement.

64. Le système des Nations Unies peut aider les pays en développement en favorisant davantage d'approches participatives du développement, de sorte à améliorer le potentiel du plus grand nombre possible de bénéficiaires. Il est impératif, pour que les activités opérationnelles soient efficaces, qu'elles correspondent aux priorités nationales et régionales fixées par les pays bénéficiaires et contribuent à l'application effective de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie et permettent la réalisation du plan qui sera conçu lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique dans les pays en développement. Les activités opérationnelles devraient également être coordonnées avec les plans régionaux et sous-régionaux de développement, ce qui permettrait de maximiser leur efficacité, et promouvoir la création de capacités techniques complémentaires. Il faudra en outre qu'elles soient fondées sur des bases solides pour que l'on puisse mobiliser les ressources nécessaires à leur exécution.

65. Si l'on veut que le système des Nations Unies satisfasse la demande croissante d'activités opérationnelles et relève le défi de la prochaine décennie, il faudra augmenter sensiblement son financement en termes réels. Le système quant à lui devra améliorer sa capacité de coordination au stade de l'exécution des projets pour éviter les doubles emplois et utiliser rationnellement les rares ressources financières mises à sa disposition. Les pays d'Amérique centrale lancent un appel aux pays industrialisés pour qu'ils investissent dans le développement de l'humanité et réduisent les dépenses consacrées aux recherches visant sa

(M. Aguilar Hecht, Guatemala)

destruction, arrêtent et inversent la course aux armements classiques et nucléaires. L'Organisation des Nations Unies a un rôle considérable à jouer dans ce domaine, en favorisant le progrès social, comme l'a rappelé le Secrétaire général.

66. Le cinquième cycle de programmation du Programme des Nations Unies pour le développement doit au minimum préserver le Consensus de 1970. Les chiffres indicatifs de planification doivent dûment refléter la situation et les besoins croissants des pays en développement, notamment en Amérique latine et en Afrique. Le monde développé doit s'acquitter de la responsabilité qu'il lui incombe de contribuer, grâce à ses ressources et au transfert de techniques, au renforcement des activités opérationnelles de développement, notamment en allouant suffisamment de ressources financières au système des Nations Unies. Il est nécessaire que la communauté internationale réaffirme sa foi dans le multilatéralisme et dans la capacité du système des Nations Unies d'aider les pays en développement à progresser sur les plans économique et social. Pour cette raison, les pays d'Amérique centrale appuient l'activité du Bureau des services d'appui aux projets, dans leur région et en Amérique latine.

67. Les activités opérationnelles de développement doivent également s'orienter vers la création et l'amélioration d'une capacité technique qui permettrait aux pouvoirs publics des pays en développement de subvenir à leurs propres besoins en matière d'administration du développement aux échelons national, sectoriel et local, de sorte qu'ils puissent assumer leur responsabilité primordiale en matière de planification, de formulation, de coordination et d'évaluation des programmes de développement. A cet égard, il est important de renforcer la coopération avec les établissements régionaux pour leur permettre de faire face aux nouvelles réalités socio-économiques toujours plus complexes.

68. Les pays d'Amérique centrale réaffirment que le développement exige des efforts concertés à l'avantage des êtres humains, dont les besoins fondamentaux doivent être satisfaits en priorité.

69. Il est important que l'Organisation des Nations Unies renforce ses activités de promotion de la coopération technique entre pays en développement. Pour que ces pays échangent leurs données d'expérience, il leur faut disposer des renseignements les plus complets et les plus détaillés possibles sur les moyens et les besoins et adopter des politiques propres à faciliter l'échange de personnel, de matériel et d'expérience technique. Il y a tout lieu à cet égard de se féliciter de l'organisation, en particulier au niveau sous-régional, d'activités de formation destinées aux administrateurs du système des Nations Unies chargés de la coopération pour le développement, avec la participation de fonctionnaires des pays en développement, de certains établissements, d'entreprises et d'institutions financières.

(M. Aguilar Hecht, Guatemala)

70. Il est essentiel que le système des Nations Unies réalise des efforts sérieux en vue de simplifier et d'harmoniser les normes et procédures régissant les activités opérationnelles de développement. Les recommandations contenues dans le rapport du Directeur général (A/44/324 et Add.1, 2 et 3) constituent une bonne base de départ; toutefois, la clarté ne saurait être sacrifiée à la brièveté, car cela pourrait être source de confusion, en particulier pour les pays en développement.

71. M. NIKULIN (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que les activités opérationnelles des Nations Unies jouent un rôle extrêmement important dans la mesure où elles aident les pays en développement à renforcer leurs capacités et à résoudre leurs problèmes de développement socio-économique. Dans le cadre de ces activités c'est évidemment le PNUD qui joue un rôle de chef de file. Mais pour qu'il soit en mesure de s'acquitter efficacement de ses fonctions, il faudra veiller à ce que les caractéristiques fondamentales de ce programme que sont son universalité et le caractère bénévole de son assistance soient respectées. En outre, l'Administrateur du PNUD doit continuer à s'efforcer d'améliorer l'efficacité du Programme et à rationaliser l'utilisation de ses ressources. L'application de la résolution 85/39 du Conseil d'administration du PNUD faciliterait la réalisation de ces objectifs. Il faudrait notamment que le Programme vise à assurer une répartition géographique plus équitable des fournisseurs de biens et de services pour les projets de coopération technique (A/44/646). D'autre part, il est indispensable qu'en octroyant son assistance technique, le PNUD respecte la stratégie nationale de chaque Etat souverain et tienne pleinement compte des objectifs et priorités du développement autonome des pays en développement. La RSS de Biélorussie s'associe entièrement à la déclaration liminaire de l'Administrateur du PNUD, M. William Draper, dans laquelle celui-ci a souligné la nécessité d'associer la croissance économique à l'épanouissement de la personnalité et de continuer à faire de l'homme la figure centrale de toutes les activités de développement.

72. Il faudrait que le PNUD et les autres programmes d'assistance technique étudient les moyens d'utiliser plus efficacement les contributions volontaires en monnaies nationales. A cet égard, la RSS de Biélorussie signale qu'elle est en mesure d'élargir son assistance technique, grâce à la récente restructuration de son économie. A l'heure actuelle, son assistance technique concerne surtout la formation de personnel qualifié et le transfert de technologie. Les ressortissants de plus de 90 pays bénéficient actuellement d'une formation en RSS de Biélorussie. D'autre part, de nombreux spécialistes biélorusses travaillent dans les pays en développement qu'ils font bénéficier de leur expérience et de leurs connaissances. Il faudrait que le PNUD envisage d'utiliser, lui aussi, l'expérience de ces spécialistes en qualité de consultants sur le terrain.

73. La RSS de Biélorussie qui est membre du Conseil d'administration de l'UNICEF approuve les grandes orientations de ses travaux; elle a d'ailleurs considérablement augmenté sa contribution à cet organisme. Cependant, il serait souhaitable de rationaliser l'activité de l'UNICEF et de mieux utiliser ses ressources en les concentrant dans les domaines clefs.

La séance est levée à 13 h 15.